



*L'an deux mil vingt quatre, le 30 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian CLAUDEL, Maire.*

*Effectif légal du Conseil Municipal : 11*

*Membres du Conseil Municipal en exercice : 10*

*Membres ayant pris part au vote : 8*

***Présents : Christian CLAUDEL, Martine MEUNIER, Laurent CUENOT, Sophie FRANCOIS, François GONNOT, Nicole JEANDEY, Christophe SANDOZ,***

***Absents excusés : Sylvie SIMON, Rachid YOUSOUFI***

***Bernadette NICOLAS (a donné procuration à N. JEANDEY)***

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire prise dans le conseil. Sophie FRANCOIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

*M. le Maire a déclaré :*

<b>NOM</b>	<b>PRÉSEN T</b>	<b>ABSENT EXCUSÉ</b>	<b>ABSENT NON EXCUSE</b>	<b>A DONNÉ PROCURATION À</b>
M. CLAUDEL Christian	X			
M. CUENOT Laurent	X			
Mme FRANCOIS Sophie	X			
M. GONNOT François	X			
Mme JEANDEY Nicole	X			
Mme MEUNIER Martine	X			
Mme NICOLAS Bernadette		X		A donné procuration à N. JEANDEY
M. SANDOZ Christophe	X			
Mme SIMON Sylvie		X		
M. YOUSOUFI Rachid		X		

M. le Maire a déclaré la séance ouverte à 19h00.

### **Approbation des conseils précédents :**

\* *Vote du compte-rendu du 24 avril 2024 :*

***Voté à l'unanimité***

### **Compte rendu de délégation :**

*Vente maison Gabrielle VAGO à Victor BRESSON*

*Vente terrain CLAUDEL à François GONNOT et Rachid YOUSSEFI*

### **Délibérations**

#### **32/2024 Attribution du logement communal – 6 Chemin de la Passerelle**

*Monsieur le maire expose l'objet ci-dessus et dit qu'il a été décidé de louer la maison sise 6 Chemin de la Passerelle à Monsieur et Madame NIEDERHAUSER Michel et Paulette.*

*Le prix du loyer mensuel est de 350,00 €, payable d'avance, hors charges.*

#### **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

***Accepte et vote l'attribution du logement sis 6 Chemin de la Passerelle à Monsieur et Madame NIEDERHAUSER Michel et Paulette. Le prix du loyer est de 350,00 € mensuel. Un règlement est joint au contrat.***

***Autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant***

#### **33/2024 Adoption d'une aide financière à l'achat d'un composteur individuel par les particuliers**

*Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compostage individuel permet de diminuer le tonnage d'ordures ménagères ainsi que les déchets verts apportés en déchetterie. La gestion domestique des déchets organiques contribue pleinement à la réduction à la source des déchets, tout en permettant un retour à la terre de la matière organique via le compost produit.*

*Sur le territoire, ACE propose l'achat de composteurs en bois de 400 litres pour 25 € pièce. Ainsi, dans le cadre de la démarche de développement durable de Vouhenans et afin de favoriser ce dispositif, il est proposé de subventionner à hauteur de 50 % sur le prix d'achat, plafonné à 80 €.*

*Ces subventions seraient limitées à une aide par foyer. Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, les habitants devront déposer un dossier de demande de subvention auprès de la mairie en vue de son instruction.*

*Cette aide sera versée sur présentation :*

- d'un courrier de demande (modèle disponible ci-dessous),
- de la facture originale acquittée (mentionnant le nom du fournisseur, la date d'acquisition, le nom de son demandeur) ;
- d'un RIB au nom du bénéficiaire

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**APPROUVE le dispositif de subvention accordé aux habitants pour l'achat de composteurs,**

**DIT que les crédits seront prévus au budget primitif,**

**AUTORISE l'octroi de subventions municipales aux habitants, à hauteur de 50% du montant TTC de l'achat d'un composteur individuel de 400 litres, plafonné à 80€,**

**AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif.**

## **Divers :**

\* Elections européennes le 09 juin : 38 listes

Le tableau de tour de garde sera envoyé aux membres du conseil municipal.

\* Marché des producteurs du 06 juin : 33 exposants.

Laurent Bentolila vient aider pour la mise en place du marché

4 Vites-abris vont être empruntés à la CCPL

Un groupe de musique propose une intervention au marché du mois de juillet (150 € pour leur prestation). A voir lors du marché de juin

\* Coupes de bois : l'entreprise THURIET commencera en juin l'affouage en stères

\* Chaufferie bois :

- l'échelle va être démontée
- la palissade sera posée début juin
- premiers essais fin juillet

\* City Park : Ingénierie 70 a fait une proposition de changement de lieu (conflit avec M. Strucviel).

Concernant les subventions : DETR le dossier sera étudié en 2025. Dossier mis en attente de la réponse pour cette subvention

\* Maison NIEDERHAUSER : la maison est assurée par GROUPAMA. Un loyer de 350 € serait possible. M. et Mme NIEDERHAUSER pourrait toucher une allocation de la CAF de 90 € par mois.

\* Lotissement du Pré Rond : vente d'une partie de terrain de 2 mètres de large (terrain d'aisance) le long du chemin d'accès qui mène au Pré rond depuis la rue de la Petite Vie. 80 m<sup>2</sup>

Proposition 10 € m<sup>2</sup> avec frais de géomètre à la charge des acheteurs.

\* Cyril BONOTAUX (employé communal) voudrait être muté à Héricourt. Courrier transmis à la mairie.

\* Demande d'une aide financière d'une habitante atteinte de sclérose en plaque pour l'achat d'un tricycle. Dans un premier temps, Martine va rencontrer cette personne.

\* Du bois appartenant à Éric BUZER est entreposé depuis plusieurs années près du pont Charivari. Un courrier devra lui être envoyé pour qu'il l'enlève.